

Service instructeur

Développement Economique,
Universitaire et du Tourisme

N° *2e/22-07*

Service consulté

DIF

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement du
Technoport des Trois Frontières**

Résumé : *Le budget 2007 prévoit un crédit de 40 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières. Il est proposé d'autoriser le versement de la participation départementale de 26 000 € sollicitée au titre de l'exercice 2007.*

Le Département du Haut-Rhin est membre, avec la Communauté de Communes des Trois Frontières et la Ville de SAINT-LOUIS, du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières. Ce dernier a pour objet la maîtrise foncière, l'aménagement et la valorisation des terrains de la « Grande Sablière » à SAINT-LOUIS, face à l'EuroAirport.

La contribution statutaire des membres aux charges de fonctionnement est la suivante : Département (40 %) ; Communauté de Communes (30 %) ; Ville (30 %).

Le budget primitif 2007 du comité syndical s'élève à 97 000 € en fonctionnement et à 390 000 € en investissement.

Ce budget prend en compte la cession à Réseau Ferré de France (RFF), de l'emprise nécessaire au raccordement ferroviaire de l'EuroAirport BALE-MULHOUSE-FRIBOURG.

Le produit de cette vente estimé à 339 000 € permettra d'autofinancer en grande partie l'acquisition des terrains que ce même organisme et la SNCF sont amenés à céder au syndicat, en vue de la réalisation du projet de golf urbain et dont le montant a été estimé à 348 000 €.

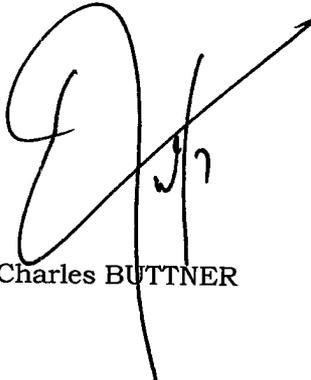
Le budget primitif 2007 enregistre une nette diminution des charges de fonctionnement qui passent à 97 000 € alors qu'elles se situaient à 140 000 € en 2006.

Ceci est lié notamment à la réduction des frais d'honoraires engagés en 2006 pour une assistance juridique nécessaire au montage du projet de golf et à une diminution des intérêts des emprunts. Par ailleurs, les recettes encaissées au titre de la cession des terrains à RFF ont permis de diminuer le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement nécessaire annuellement pour faire face aux échéances d'emprunt.

Conformément à notre engagement statutaire, un crédit de 40 000 € a été prévu au budget 2007. Compte tenu de l'ensemble de ces nouveaux éléments, la contribution des membres aux charges de fonctionnement diminue de manière significative puisqu'elle passe de 100 000 € en 2006 à 65 000 € en 2007, ce qui portera la contribution du Département à 26 000 €.

Je vous propose donc d'autoriser le versement au titre de 2007 d'un montant de 26 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières. Ce montant serait à prélever sur le programme F 026 - enveloppe 18556 - chapitre 65 - nature 6561 - fonction 93 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER